



ASSEMBLEE GENERALE DU 1ier Février 2023

L'assemblée Générale du Chœur d'hommes de Châtel Guyon des "Voix Dômes", complémentaire à celle du 14 décembre 2022, s'est tenu en présentiel le mercredi 1^{er} Février 2023 à la salle des fêtes de St Hyppolite, lieu des répétitions.

Ordre du Jour :

- Rapport financier
- Cotisation
- Costumes

Sur les 35 personnes actuellement inscrites, 29 personnes ont été présentes. Le Quorum étant largement atteint, l'assemblée Générale a pu se dérouler.

La séance a été dirigée par le nouveau Bureau

Président : Didier RUILHE

Vice-Président : Guido FASCIANI

Trésorier : Christian CLEMENT

Vice-Trésorier : Yves BOUTE

Secrétaire : Jean Marie PICARD

Vice-Secrétaire : André DEFRENCE

Et en complément :

Membre élu du CA : Claude TOUCHE

Notre Cheffe de Chœur : Véronique VALLEIX,

COMPTE RENDU DE L'AG DU 1^{ier} Février 2023

RAPPORT FINANCIER : Christian CLEMENT – Trésorier

Christian CLEMENT, nous a présenté son rapport financier révisé, suite aux problèmes cités lors d'A.G. précédente.

Le résultat 2022 est légèrement déficitaire de: **-1127,24 €** ; en cause principalement, l'achat des pupitres avec sac de transport.

De plus, les rentrées d'argent de nos activités ont été en dessous de nos espérances.

La trésorerie saine des années précédentes, permet d'absorber ce déficit.

Les deux vérificateurs des comptes, Michel LEPETIT et Jean- Louis FABRE, certifient les comptes sincères et véritables et donc peuvent être approuvé par l'assemblée.

L'assemblée donne son quitus à l'unanimité au trésorier pour la gestion de 2022

COTISATIONS

Compte tenu des résultats et l'absence de prévision d'investissement, la cotisation du Chœur sera maintenue à 65 €

Chacun des choristes est invité à régler cette somme au plus vite auprès du trésorier Christian CLEMENT.

En cas d'absence, Yves BOUTE récupérera vos règlements.

COSTUMES :

Actuellement, les costumes ont été financés par notre association et restent donc sa propriété.

Le financement a pu se faire grâce à nos activités, subvention et participation des choristes sous forme de "Don" déductible des impôts.

Les costumes des choristes qui ont quittés l'association, quand ils peuvent être récupérés doivent être stockés. Véronique a accepté provisoirement de le faire !

Seulement 2 sur 5 ont pu être affectés à nos nouveaux choristes.

Il se pose donc la question pour les nouveaux arrivants de la participation ?

Et éventuellement pour un remplacement ...

Qui aura la propriété : le Chœur ou les Choristes ? Quel financement ? Les dons sont-ils reconductibles ?

Une réflexion de fond devra être menée par le CA et proposée aux Choristes.

Le secrétaire

J.M. PICARD